



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2525**      Acquisition de pièces et le service de mécanique générale de véhicules lourds

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 14 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 14 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.**  
Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2630** Travaux à exécution sur demande pour l'installation de bornes de recharge dans différents sites de la Ville de Laval

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 14 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 14 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2743** Service d'un responsable de la maintenance et de l'entretien léger de divers bâtiments de la Ville

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 14 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 14 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest**. Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2796** Travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 2

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 7 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 7 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné par la soussignée que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

**No DOS-2811** Travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 4

**Les soumissions seront reçues du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, et ce, au plus tard à 10 h 30 le mardi 14 janvier 2025 à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4<sup>e</sup> étage, bureau 430.**

**Veuillez noter que nos bureaux seront fermés du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclusivement.**

1. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-seao (7326).
2. Seules seront considérées les soumissions présentées sur les documents spécialement préparés à cette fin et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.
3. Les soumissions devront être remises au Greffier sous pli cacheté, être clairement identifiées sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire et être présentées sur les documents préparés à cette fin.
4. Seules les soumissions reçues dans le délai ci-dessus mentionné seront ouvertes **à 11 h le mardi 14 janvier 2025 dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.** Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévue au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. De plus, la Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique sont incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

**DONNÉ À LAVAL**  
ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## AVIS PUBLIC

### EST DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

Avis est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance du comité exécutif de la Ville de Laval qui aura lieu le mercredi 18 décembre 2024 à 9 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, il sera discuté de la demande UC-2024-8 à l'effet d'autoriser, sur le lot 1 099 990 du cadastre du Québec, situé au 250, boulevard Curé-Labelle, les usages conditionnels «Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement (5512)», «Service de location d'automobiles (6353)» et «Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance (6355)» du groupe d'usages «Commerce et service reliés à l'automobile (C5)», au sens du Règlement numéro CDU-1, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- un certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager soit délivré avant le certificat d'occupation pour les usages demandés;
- la réalisation de l'aménagement paysager et de la plantation des végétaux montrés sur le plan d'aménagement paysager joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et portant le titre «Concept d'aménagement», réalisé par Sophie Leclerc, architecte paysagiste de Sig-Nature, daté du 30 septembre 2024 et revu le 7 octobre 2024, soient réalisées dans le délai prescrit du certificat d'autorisation pour l'aménagement paysager;
- les véhicules lourds, les minibus et autobus aménagés pour le transport de 24 passagers et moins au sens du Code de la sécurité routière et les camions cubes soient stationnés dans la cour arrière ou dans la moitié arrière des cours latérales.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité exécutif lors de cette séance relativement à cette demande. Tout renseignement concernant cette demande d'usage conditionnel peut être obtenu à la suite d'une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
Ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro L-13147 décrétant la construction du pavillon bois de l'Équerre et décrétant un emprunt de 11 666 000 \$ à cette fin

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:

1<sup>er</sup> octobre 2024

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

14 novembre 2024

□□□□□□□□□□

Règlement numéro L-12911 modifiant le Règlement L-10400 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur le territoire de la Ville de Laval

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:

3 octobre 2023

Ministère des Transports et de la Mobilité durable:

22 février 2024

□□□□□□□□□□

Règlement numéro L-12823 décrétant l'exécution de travaux de services municipaux sur la rue Cousteau entre le boulevard Sainte-Rose et la rue Séguin et un emprunt de 6 938 000 \$ à cette fin

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:

1<sup>er</sup> octobre 2024

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

21 novembre 2024

□□□□□□□□□□

Règlement numéro L-13143 modifiant le Règlement L-11566 lequel décrète l'installation d'un collecteur d'égout pluvial ainsi que des travaux de drainage et d'ouvrage de contrôle des eaux de pluie par l'aménagement d'un milieu humide sur une partie des lots 1 717 252, 1 717 253, 1 717 256, 1 717 257, 1 717 258, 1 717 259, 1 717 260, 1 717 262, 1 717 263, 1 718 714, 1 718 715, 2 017 341, 2 966 438, 2 966 450, 3 117 131, 3 117 132 et 3 138 396 du cadastre du Québec et un emprunt de 4 263 100\$ à cette fin

### **Approbations requises:**

Adoption par le conseil municipal:

1<sup>er</sup> octobre 2024

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

21 novembre 2024

□□□□□□□□□□

AVIS est de plus donné que les règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ces règlements peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
Ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal conseil municipal a adopté, à sa séance du 28 mai 2024, le règlement suivant:

Règlement numéro L-5000-11 divisant la municipalité en districts électoraux

oooooooooooo

AVIS est de plus donné que le règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2024, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL  
Ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

### **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, qu'à la suite de l'assemblée de consultation tenue le 30 octobre 2024 et à la consultation écrite du 31 octobre au 14 novembre 2024, le comité exécutif a adopté à sa séance du mercredi 27 novembre 2024, le second projet de résolution CE-20241127-4355 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'autoriser un service de location de machinerie lourde sur le lot 6 290 338 du cadastre du Québec situé à l'intersection de l'avenue des Perron et de la montée Saint-François;

Une telle autorisation aurait principalement pour effet de permettre:

- l'usage principal «service de location de machinerie lourde (6354)» du groupe d'usages «Commerce lourd (C7)»;
- une emprise au sol du bâtiment principal d'au moins 6 %, malgré que l'emprise au sol minimale d'un bâtiment principal soit fixée à 10 %;
- de ne pas assujettir le projet à la procédure relative au PIIA de la section 12 du chapitre 1 du titre 8 du règlement numéro CDU-1 (Territoires d'intérêt patrimonial);

aux conditions suivantes:

- l'aménagement paysager du terrain doit inclure les 3 strates de végétation (herbacée, arbustive et arborée);
- l'espace limitrophe à la clôture doit inclure une strate végétale basse (herbacée ou arbustive) afin de dissimuler ladite clôture;
- la proportion du terrain en surface végétale doit être d'au moins 25 %.

QUE par rapport au premier projet de résolution, aucune modification n'a été apportée au second projet de résolution;

QUE ce second projet de résolution contient au moins une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

QU'une demande d'approbation référendaire relative à une disposition ayant pour objet d'autoriser un usage principal ou de régir l'emprise au sol du bâtiment principal peut provenir des personnes intéressées des zones concernées par la résolution, soit les zones ZI.3-6015 et T2.1-6600 et des zones contiguës, soit les zones T2.1-6026 et ZE-6024;

QU'une telle demande vise à ce que la résolution contenant cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition;

Le plan identifiant et illustrant ces zones peut être consulté ci-dessous ainsi que sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-ppcmoi-pp-2024-5.aspx>



QUE vu ce qui précède, pour être valide, toute demande doit:

- clairement indiquer le numéro du second projet de résolution, la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et ce, en précisant l'adresse de l'immeuble visé par la zone;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone, par au moins 12 d'entre elles ou dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue individuellement ou par pétition, par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca), en personne ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée **au plus tard le 10 décembre 2024**;

**Service du greffe  
À l'attention de la greffière  
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4<sup>e</sup> étage)  
Laval (Québec) H7T 2Z5**

QUE les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de faire une demande peuvent être obtenus à la suite d'une demande transmise à l'adresse courriel [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca);

QUE toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

QUE le second projet de résolution peut être consulté en personne, à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30 ou directement sur le site Internet de la Ville de Laval à l'adresse suivante :

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Calendrier/assemblee-consultation-publique-ppcmoi-pp-2024-5.aspx>

QU'UNE copie du second projet de résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse [Reglements@laval.ca](mailto:Reglements@laval.ca).

DONNÉ À LAVAL

Ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 18 décembre 2024 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1.** Largeur de lot de 12,49 mètres au lieu d'un minimum de 13,88 mètres pour la subdivision du lot 1 508 341 du cadastre du Québec, soit au 1208, rue Jeanne-d'Arc.
- 2.** Pour la construction d'habitations unifamiliales contigües sur les lots 6 333 884, 6 333 836 à 6 333 863 et 6 333 876 à 6 333 880 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard des Laurentides:
  - un balcon en cour arrière ayant une saillie de 6,10 mètres, au lieu d'un maximum de 2,5 mètres;
  - un balcon en cour arrière à une distance de 0,60 mètre de la limite de propriété, au lieu du minimum de 1 mètre;
  - une marge avant secondaire de 2,23 mètres, au lieu d'un minimum de 3 mètres.
- 3.** Plantation de 5 arbres à petit déploiement en cour avant, alors qu'un minimum de 5 arbres à moyen ou grand déploiement est prescrit en cour avant pour l'immeuble sur le lot 1 255 269 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Sainte-Rose.
- 4.** Aire carrossable d'une superficie de 1,71 mètres carrés et un muret d'une longueur maximale de 3 mètres existants à l'intérieur d'une bande tampon de type C projetée adjacente à la ligne arrière de terrain, alors qu'une surface carrossable est prohibée à l'intérieur d'une bande tampon, pour l'immeuble sur le lot 1 190 847 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Samson.
- 5.** Utilisation de 4 matériaux de revêtement extérieur, au lieu d'un maximum de 3 pour un bâtiment existant sur le lot 1 495 892 du cadastre du Québec, soit au 2000, boulevard René-Laennec.
- 6.** Pour l'immeuble sur les lots 5 613 352 et 5 613 353 (lot projeté 6 550 959) du cadastre du Québec, soit sur la rue du Barrage:
  - l'installation d'un bâtiment, conteneur ou roulotte temporaire pour la vente ou la location immobilière avant la délivrance du permis de construction, alors que l'installation doit se faire après la délivrance du permis de construction;
  - l'implantation d'un bâtiment, conteneur ou roulotte temporaire pour la vente ou la location immobilière à une distance de 0,01 mètre de la ligne avant de terrain, alors qu'une distance minimale de 3 mètres est prescrite;
  - l'aménagement d'un site temporaire extérieur de collecte des matières résiduelles ceinturé sur 3 côtés, alors qu'il ne doit pas être ceinturé sur plus de 2 côtés;

- l'aménagement d'aucune bande tampon, alors que des bandes tampons de types B et C sont exigées;
- l'aménagement d'une entrée charrière d'une largeur maximale de 10,67 mètres, alors qu'une largeur maximale de 6 mètres est prescrite.

DONNÉ À LAVAL

Ce 2 décembre 2024

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou  
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim